

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
**DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
**WILAYA DE TAMANRASSET**  
**N° Fiscal: 099011019011635**



**AVIS D'ATTRIBUTION**  
**PROVISOIRE**

Conformément a la loi n 23-12 du 05 /09/ 2023 fixant les règles générales relative aux marche publicités et disposition de l'article 45 du décret présidentiel N°15-247 du 16 /09/ 2015 portant la réglementation des marchés publics et des délégations. La Direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Tamanrasset informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre Nationale N° 10 /2025 relatif à la :

- Réhabilitation et aménagement De 04 Auberge à travers la wilaya de Tamanrasset**
- Lot 01 : Réhabilitation et aménagement de l'Auberge de Tahegart
  - Lot 02 : Réhabilitation et aménagement de l'Auberge de Tefssite
  - Lot 03 : Réhabilitation et aménagement de l'Auberge de IN Amguel
  - Lot 04 : Réhabilitation et aménagement de l'Auberge de Tazrouk

Qu'à l'issue du jugement des offres, le Marche est attribué provisoirement à l'entreprise suivante en date du 18/02/2026.

Projet	Entreprise désignée	N° Fiscal	Montant de l'offre Financière en TTC (corrigé)	Note technique	Délai de livraison	Critère de choix
<b>Réhabilitation et aménagement De 04 Auberge à travers la wilaya de Tamanrasset</b>						
Lot 01 : Réhabilitation et aménagement de l'Auberge de Tahegart	EURL « Mohamed Ben Abdelkader	002011019001072	44 532 030 ,06 DA (en TTC)	59.50 P	(04) Mois	Offre La moins disant
Lot 02 : Réhabilitation et aménagement de l'Auberge de Tefssite	Entre Prise « Ben souissi Bachir »	178470200652149	20 339 900 ,07 DA (en TTC)	61.50 P	(04) Mois	
Lot 03 : Réhabilitation et aménagement de l'Auberge de IN Amguel	Entre Prise « Ben Bia Mohamed»	181110100696119	21 379 218 ,70 DA (en TTC)	49.50 P	(03) Mois Et (15) Jour	

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Tamanrasset dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis .